



L'IMPACT DE NOUVELLES NORMES ESG DE L'UE SUR LES ENTREPRISES SUISSES

AGEFI - 30.06.2023

CETTE DIRECTIVE EUROPÉENNE A UN IMPACT DIRECT ET INDIRECT SUR LES ENTREPRISES SUISSES.

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne a proposé une directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), dont la version finale a été adoptée par le Conseil de l'Union européenne (UE) le 28 novembre 2022. La CSRD, soit la Directive 2022/2464, est entrée en force le 5 janvier 2023, avec une application en quatre temps et 18 mois pour les Etats membres pour l'intégrer dans leur législation nationale.

De manière simplifiée, la CSRD introduit des exigences plus détaillées en matière de rapports relatifs aux normes ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance), avec l'obligation pour les grandes entreprises et les PME cotées de publier les informations concernant les domaines de durabilité, les droits environnementaux, les droits sociaux, les droits de l'homme et les facteurs de gouvernance. Le groupe consultatif pour l'information financière en Europe est chargé d'élaborer des projets de normes européennes, qui doivent être précisées par la Commission d'ici au 30 juin 2023.

Cette Directive européenne a un impact direct et indirect sur les entreprises suisses. Directement d'abord : bien qu'il s'agisse de normes légales européennes, celles-ci s'appliquent également aux entreprises non européennes sous condition qu'elles génèrent plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires net dans l'UE ou si elles ont au moins une filiale ou succursale dans l'UE dépassant certains seuils.

L'impact indirect s'articule autour des relations entre entreprises européennes et suisses. En effet, les premières étant soumises à la CSRD, elles répercuteront leurs obligations sur leurs fournisseurs suisses. On peut penser par exemple aux mécanismes d'ajustement carbone aux frontières et des demandes (d'une grande entreprise européenne) de bilan carbone à son fournisseur (suisse). Ainsi, même une petite PME helvétique sans filiale en Europe pourrait avoir à répondre à la CSRD.

Les entreprises suisses n'ont pas attendu cette Directive européenne – ni l'acceptation de la loi climat le 18 juin dernier – pour s'intéresser et investir dans la durabilité. Une grande majorité ont déjà intégré les aspects ESG dans leur stratégie, profitant grâce à cela d'améliorer leur image et la satisfaction des clients/prestataires ainsi que de se différencier par rapport à leurs concurrents.

Les Etats membres de l'UE, et particulièrement les pays voisins de la Suisse, sont nos principaux partenaires commerciaux. Plus de la moitié du commerce extérieur de la Suisse se réalise avec l'UE, soit 50 % de nos exportations et 67 % de nos importations. Pour les entreprises suisses, il sera dans le futur important non seulement d'intégrer les normes ESG à leur stratégie, mais aussi de veiller à ce que celle-ci réponde aux exigences européennes de la CSRD (et des lois d'application des Etats membres) pour s'assurer l'accès à l'important marché européen.